



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 17 juin 2021

OBJET :

DE-CDE-21-06-1-10) FIXATION DES TARIFS POUR L'ACTIVITE « SPORT EN FAMILLE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-sept juin à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 10 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme ODDON, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme BOILOT, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. TOURNE, M. MOULY, M. CAMELOT, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, M. GAGNY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE.

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour les activités sportives « Sport en famille » organisées par la Caisse des écoles pour la saison 2021/2022 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Fixe, à compter de la rentrée scolaire 2021, les tarifs trimestriels et annuels proposés aux familles, comme suit :

Tarifs trimestriels :

- 1 couple + 1 enfant : 75 €
- 1 parent + 1 enfant : 53 €
- Enfant supplémentaire : 16 €

Tarifs annuels :

- 1 couple + 1 enfant : 208 €
- 1 parent + 1 enfant : 144 €
- Enfant supplémentaire : 42 €

ARTICLE II : Les recettes seront versées aux compte et chapitre correspondants.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé